

L'APIJ, C'EST...

- Une agence reconnue pour sa rigueur et son exigence
- Une structure à taille humaine et une activité en croissance
- Une prise en charge du projet dans son intégralité, des acquisitions foncières jusqu'à la livraison sur le territoire national y compris en outre-mer
- Un fort potentiel d'innovation avec des projets complexes aux contraintes spécifiques (publics concernés, nature des flux de circulation, typologie des bâtiments...)
- Deux équipes opérationnelles en Guadeloupe pour piloter les projets pénitentiaires et judiciaires ultramarins
- Des projets d'envergure au cœur des enjeux de l'État
- Des valeurs communes fondées sur la capitalisation des savoir-faire et des expériences, pour apporter une expertise au service de la politique immobilière de l'État

Des actions qui ont du sens, pour construire la justice de demain.

APIJ

Immeuble Okabé,
67 avenue de Fontainebleau,
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 88 28 88 00
www.apij.justice.fr
www.justice.gouv.fr

APIJ GUADELOUPE

Parc d'activité Jabrun
Lot 11 – 1^{er} étage
97122 Baie Mahault
Guadeloupe



Concevoir des projets d'envergure et des établissements durables.

Garantir une adéquation entre architecture, fonctionnalité, sûreté et qualité de construction. Maîtriser les coûts.

REJOIGNEZ-NOUS !

Fonctionnaires, contractuels, ingénieurs, écologues, urbanistes, architectes, programmistes : les équipes de l'APIJ réunissent des profils aussi variés que complémentaires en outre-mer et dans l'hexagone. Intégrez l'APIJ et participez à la construction de projets innovants et éclectiques, tout en développant vos compétences professionnelles.

Candidatures et CV

apij-831721@cvmail.com

L'APIJ RECRUTE ! CONSTRUIRE LA JUSTICE DE DEMAIN

L'APIJ EN 2021

140

collaborateurs
dont 11 en Guadeloupe

21

chantiers
pénitentiaires

8

chantiers
judiciaires

8

concours de maîtrise
d'œuvre pour les nouveaux
palais de justice

Une agence publique au service de l'immobilier pénitentiaire et judiciaire

L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de la Justice et du ministère de l'Action et des Comptes publics. L'APIJ a pour mission de construire, rénover et réhabiliter les palais de justice, les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, et les écoles de formation du ministère, sur tout le territoire national y compris en outre-mer.

Maître d'ouvrage, son domaine de compétences s'étend de la programmation et la maîtrise foncière à la mise en service des bâtiments livrés. Ainsi, toutes les phases d'études, de conception et de travaux sont sous la responsabilité de l'APIJ, qui assure à cet effet la passation et la gestion de tous les contrats nécessaires à la réalisation du projet. En outre, son expertise est sollicitée par les directions centrales ministérielles sur tous types de problématiques liées à l'immobilier : définition de nouveaux programmes, maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable, et exploitation-maintenance. Elle conduit également les recherches et acquisitions foncières pour le compte de la Chancellerie.

Des bâtiments durables et adaptés aux usages

Gestion des flux de circulation, création d'espaces et d'environnements spécifiques à différents publics en un même lieu, qualité architecturale en cœur de ville ou dans de grands sites paysagers, gestion de la sûreté, prise en compte du développement durable, de la conservation du patrimoine...

La nature des projets que nous réalisons intègre des contraintes spécifiques, qui permettent de croiser les domaines de compétences pour innover et construire le patrimoine immobilier du ministère de la Justice.

Notre objectif

Contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des espaces et des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'homogénéité entre les opérations.

DES ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES

1 Directeur de programme
→ Responsable du portefeuille d'opérations confiées à l'équipe, dont il assure l'animation et l'encadrement.

2 Chef de projet
→ Pilote et réalise le suivi d'opérations de construction ou de réhabilitation sur les plans architecturaux, techniques, administratifs et financiers.

3 Assistant de projet
→ Organise et gère les aspects comptables et administratifs des projets.
→ Peut prendre en charge la gestion technique et opérationnelle de séquences d'opérations en assistance aux chefs de projets.

DES SERVICES EXPERTS

4 La Direction de la programmation et de la prospective (DPP)
→ Spécialisée dans la programmation architecturale, fonctionnelle, et technique des espaces et des bâtiments.
→ Établit les référentiels de programmation judiciaire et pénitentiaire, et conduit les réflexions prospectives.

5 Le Service foncier et de l'urbanisme
→ Déploie une expertise et un savoir-faire opérationnel en matière de recherches et d'acquisitions foncières.
→ Conduit toutes les procédures d'urbanisme et environnementales nécessaires à la mise en compatibilité des documents régissant le droit des sols, y compris en termes de concertation du grand public.

6 La Direction de la qualité de la construction (DQC)
→ Sensibilise les intervenants à l'acte de construire (contrôles qualité, retours d'expériences...)
→ Définit les niveaux d'exigence technique, l'outillage des équipes et la capitalisation d'expertises sur ces sujets majeurs.

7 La direction financière et du contrôle de gestion
→ Pilote le budget de fonctionnement de l'Agence.
→ Apporte des méthodes et outils destinés à :
– la maîtrise économique et budgétaire des projets ;
– la maîtrise des délais ;
– le pilotage des opérations et le reporting vers les tutelles ;
– la comptabilité analytique.

+ La mission développement durable
Afin d'accompagner au mieux les agents et la Chancellerie dans le déploiement des ambitions environnementales de l'Agence et des nouvelles réglementations thermiques, et pour mieux traduire ces ambitions sur l'ensemble des opérations, une mission développement durable est assurée par des opérationnels issus des différents secteurs de l'APIJ.

